

## ZOOM

► Une position rare chez les religieux valaisans

► L'évêque de Sion désapprouve

# Elle dit oui au suicide assisté

**SŒUR MARIE-ROSE** Alors qu'une motion sera débattue au Grand Conseil en mars sur l'assistance au suicide, cette catholique valaisanne sort du bois.

**DÉBAT** Une motion demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi sur la santé pour permettre de réglementer l'aide au suicide dans les EMS et hôpitaux a relancé le débat sur ce thème en fin d'année dernière. Elle devrait être traitée au Grand Conseil lors de la prochaine session, en mars. De quoi remettre le sujet au cœur des discussions – une conférence aura d'ailleurs lieu sur ce thème à Martigny demain, mardi 16 février.

Contrairement à de nombreux catholiques du Valais, sœur Marie-Rose, une Valaisanne de 77 ans née à Vissoie, ose dire ouvertement qu'elle ne condamne pas le suicide assisté en vertu «du respect de la liberté de chacun», son credo.

En 2014 déjà, la religieuse avait écrit une tribune libre dans «Le Nouvelliste» pour exprimer sa position publiquement et en son nom propre. «J'ai eu le déclic à la Pentecôte. J'ai eu l'intuition que je devais le faire pour que cesse le tabou», confie-t-elle. La religieuse avoue être peinée de voir que certains Valaisans n'osent pas dire qu'un de leur proche est décédé par suicide assisté ou qu'ils n'arrivent pas à exprimer leur envie de quitter ce monde par peur du jugement des leurs. «Je suis pour la liberté assumée. L'être humain doit assumer ses choix, sinon il s'enchaîne.»

## Elle assume sa position

Son texte a suscité de nombreuses réactions, positives et quelques-unes négatives. «J'ai reçu des lettres anonymes. Celles qui ne sont pas signées atterrissent tout de suite dans la poubelle», raconte-t-elle. Logique. La septuagénaire est, certes, ouverte à la discussion, mais avec les gens qui assument leurs positions. Comme elle le fait, elle, sans crainte de la hiérarchie. «Ce n'est pas parce qu'on est dans un couvent que l'on perd sa liberté de conscience», justifie-t-elle dans un sourire.



Sœur Marie-Rose veut favoriser la liberté de chacun, dont celle de mourir volontairement en cas de grandes souffrances. SABINE PAPILLOUD

Aujourd'hui, en Valais, les soins palliatifs sont acceptés par la population et les religieux. Or, ils pratiquent bel et bien une assistance à la mort via la «sédation profonde», affirme sœur Marie-Rose. «La sédation profonde et continue est l'attribution à la personne d'une dose de morphine la conduisant à la mort. Cela équivaut à une euthanasie qui est contrôlée par le médecin», explique-t-elle.

## Des actes de compassion

Pour elle, la sédation profonde et le suicide assisté poursuivent ainsi tous deux le même objectif, à la différence que le suicide assisté est pratiqué par la personne elle-même. «Ce sont tous deux des actes d'humanité et de compassion», précise sœur Marie-Rose qui ne comprend pas pour-

quoi l'un est autorisé et accepté, et l'autre pas. «Pourquoi l'Eglise privilégie-t-elle les soins palliatifs et condamne fermement l'assistance au suicide?»

Les hôpitaux et EMS du canton sont aujourd'hui également fermés au suicide assisté. Une personne désirant faire appel à une association comme EXIT dans un de ces établissements ne le peut pas et doit sortir des murs pour y avoir recours. «Imaginez les souffrances de la personne qui est à la fin de sa vie.»

## «Dieu ne veut pas que l'homme souffre»

La souffrance. C'est pourtant un argument contre le suicide assisté pour plusieurs catholiques affirmant que l'humain doit souffrir pour gagner le paradis. Sœur Marie-Rose ne peut le

concevoir. «Dieu ne veut pas que l'homme souffre. Les moyens d'alléger les fins de vie sont des cadeaux de Dieu», en est-elle persuadée. La religieuse ajoute avoir la certitude que «Dieu est amour. Après la vie, c'est l'inconnu. J'ai confiance que Dieu sera là. Il faut surtout vivre le moment présent avec sérénité.»

## «L'Eglise doit accepter la liberté de chacun»

Le non-jugement est également omniprésent dans ses propos. «La mission de l'Eglise n'est pas de condamner mais d'accompagner les personnes jusqu'à la vie éternelle», souligne-t-elle en souhaitant que les femmes et hommes d'Eglise soient plus ouverts au suicide assisté. «L'Eglise doit accepter la liberté de chacun. Il est temps qu'elle le fasse, car les gens se

détournent déjà de plus en plus d'elle.» Sœur Marie-Rose rejette aussi l'argument de certains catholiques arguant que Dieu est le seul à décider de la vie et de la mort de l'homme. «Si Dieu décide de la vie et de la mort, alors il décide aussi de tous les événements terribles arrivant aux personnes, comme les viols. C'est un raisonnement que je ne peux vraiment pas accepter. Le suicide n'est pas condamné dans la Bible. Dieu nous laisse la liberté; nous avons donc la responsabilité de nos actes.»

CHRISTINE SAVIOZ

Une conférence intitulée «La mort, une affaire privée?» sera donnée par le médecin Jérôme Sobel, président d'EXIT, le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard et l'abbé belge Gabriel Ringlet, demain, mardi 16 février à 18 h 30 à la salle communale de Martigny.

## MGR LOVEY

Il ne cautionne pas le suicide assisté

L'évêque de Sion, Mgr Jean-Marie Lovey, ne peut pas concevoir le suicide assisté. «L'Eglise prend fait et cause pour la vie avec le respect

et la dignité totale de l'être humain quel que soit son état. En contribuant à banaliser la mort et le suicide des personnes, dont les personnes âgées, on donne un signal contraire. Le Valais a l'un des taux de suicide les plus élevés de Suisse; nous devons donc faire de la prévention et, en acceptant le suicide assisté, on donne un signal contraire.»

Pour Mgr Lovey, la sédation profonde ne peut pas être considérée de la même manière que le suicide assisté, malgré ce qu'en pense sœur Marie-Rose. «Les deux sont fondamentalement différents. Ce n'est pas la même chose de donner une substance à quelqu'un pour apaiser ses souffrances – la situation déclenchant alors jusqu'à la mort naturelle qui survient à son heure – ou lui donner une boisson létale qui provoquera la mort. Le but de la sédation est de maîtriser la douleur et la souffrance, pas de donner la mort.»

Quant à la position de sœur Marie-Rose, l'évêque de Sion la désapprouve. «L'Eglise est un corps et chaque membre est au service du corps entier. Or, chaque membre de l'Eglise mise sur la vie. N'importe quel membre, religieux ou non, donnant un signe de mort donne un signe contradictoire.»

CSA

## ABBÉ GABRIEL RINGLET, AUTEUR DE NOMBREUX OUVRAGES SUR LE SUICIDE ASSISTÉ

«J'encourage totalement la démarche de cette sœur»

**SOUTIEN** «J'encourage totalement la démarche de sœur Marie-Rose qui ose donner son avis et engage un débat de fond. Je suis dans le même esprit qu'elle et trouve qu'il est heureux d'avoir des voix comme la sienne dans cette grande question éthique», souligne l'abbé belge Gabriel Ringlet qui a écrit de nombreux livres sur le sujet et sera l'un des intervenants de la conférence de de-

main soir à Martigny (voir les infos ci-dessus).

L'homme de Dieu refuse de faire l'autruche et note que, qu'on le veuille ou non, chacun risque d'être confronté à cette question, un jour. «Même si la solidarité sociale et familiale est grande et si les soins palliatifs sont de qualité, nous vivons parfois des situations où la souffrance extrême est au rendez-vous et face à elle, on

est sans voix, dans l'impasse.» D'où les solutions de l'euthanasie – c'est le médecin qui se charge de la mort du patient – légale en Belgique, du suicide assisté ou de la sédation profonde pratiquée aux soins palliatifs. «Ce sont toutes des décisions éthiques graves à prendre.» L'abbé Ringlet insiste ainsi sur le dialogue obligatoire entre les personnes impliquées, le patient, son

entourage et l'équipe soignante. «C'est très important que tout le monde puisse s'exprimer.»

## Il propose un rituel

Le contexte doit être respectueux, ajoute l'abbé Ringlet. «On m'appelle souvent pour accompagner rituellement une demande d'euthanasie. Après avoir cheminé pendant plusieurs semaines avec la personne, je suis présent au mo-

ment de l'acte pour que cela ne soit pas seulement technique et médical.»

Aux personnes condamnant le suicide assisté, Gabriel Ringlet raconte qu'il leur demande «ce qu'elles feraient quand un patient a atteint des souffrances énormes. Quelle solution proposent-elles? Car c'est impossible de regarder mourir les gens dans d'atroces souffrances.»

CSA



Gabriel Ringlet, prêtre belge, qui soutient la démarche de sœur Marie-Rose. DR

# GRAND CONSEIL

Le texte a été rejeté par **62 voix** contre **55** et **6 abstentions**

## Les députés refusent de légiférer sur l'aide au suicide

**VOTE** La motion demandant au Conseil d'Etat de légiférer sur le suicide assisté dans les EMS et hôpitaux a été refusée. Le PDC et l'UDC s'y sont opposés tandis que le PLR et l'Alliance de gauche ont soutenu le texte.



Xavier Mottet (PLR), coauteur de la motion, n'a pas caché sa déception. SABINE PAPILLOU

CHRISTINE SAVIOZ

La motion demandant au Conseil d'Etat de légiférer sur le suicide assisté dans les EMS et les hôpitaux a été refusée hier au Grand Conseil. Les parlementaires l'ont rejetée à 62 voix contre 55 et 6 abstentions. «Cela fait très peu de voix de différence; nous sommes d'autant plus déçus», s'est exclamé Xavier Mottet (PLR), coauteur de la motion.

### Quatorze députés se sont exprimés

Pas moins de quatorze parlementaires, de tous bords, ont pris la parole avant le vote pendant plus d'une heure. Pour les opposants, la motion avait pour but de «légitimer et banaliser le suicide assisté», a souligné Bruno Perroud (UDC). Un argument



«Il ne s'agissait pas de faire l'apologie du suicide assisté. Le but était de légiférer sur ce thème.»

SYLVIE MASSEREY ANSELIN DÉPUTÉE PLR COAUTEUR DE LA MOTION

contré par les partisans de la motion. «Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie du suicide. On demande juste si vous voulez légiférer ou pas sur ce thème», a expliqué Sylvie Masserey Anselin (PLR), coauteur de la motion. Bruno Perroud a par ailleurs ajouté préférer qu'on «renforce les soins palliatifs et les soutiens auprès des proches». Pour le démocrate-chrétien Christophe Pannatier,

ce n'est pas «le devoir de l'Etat de fournir un droit au suicide».

Alors que les partisans de la motion ont défendu la nécessité de légiférer en vertu de l'égalité de traitement des résidents au sein des homes – aujourd'hui, certains EMS acceptent le suicide assisté, d'autres le refusent –, certains opposants ont mis leur attention sur les autres résidents des établissements médico-sociaux.



«La base de la motion était de légitimer et banaliser le suicide assisté.»

BRUNO PERROUD DÉPUTÉ UDC

A l'image du PDC Jérôme Buttet qui a anticipé «la pression insidieuse constante» qu'il y aura sur les autres résidents si l'un d'eux fait appel au suicide assisté. «Les gens qualifieront la décision du défunt de courageuse, responsable. Ce qui fera douter les autres de leur légitimité à rester en vie tant ils vont craindre la déchéance physique», a précisé Jérôme Buttet.

La décision de vouloir mettre fin à ses souffrances est pourtant bel et bien une affaire de soi avec soi, a insisté le PLR Yves Fournier. Qui a évoqué son expérience personnelle avec émotion. «Il y a deux ans et demi, j'ai été confronté à une expérience d'une grave maladie. Je m'en suis sorti, mais j'ai vu la mort de près.» Le député a alors avoué que si son état s'était aggravé, il aurait

voulu «pouvoir librement décider de son sort. C'est fort de cette expérience que je vous demande de laisser au malade le choix de sa fin de vie.»

### Initiative en vue

A l'issue du vote, les motionnaires ont pris acte de la décision démocratique et encaissé le coup. Ils refusent cependant de s'arrêter là. Ainsi Xavier Mottet envisage-t-il le lancement d'une initiative. «Le peuple pourra alors se prononcer sur ce qu'il veut. Mais nous nous laissons encore quelques jours pour réfléchir.» Pour lui, la directive mise en place il y a une semaine par l'Hôpital du Valais autorisant, sous conditions, le suicide assisté ne suffit pas pour garantir la liberté des patients. ●

PUBLICITÉ

Martigny  
027 722 22 12  
martigny@emile-moret.ch



Sierre  
027 456 36 36  
sierre@emile-moret.ch

**Sierre VISUALISEZ LES ETIQUETTES ROUGES RENOUELEMENT DU STOCK**



**61%**  
Molteni  
Pass

CHF 12'536.-  
CHF 4'900.-



**71%**  
Hülsta  
Alana

CHF 12'281.-  
CHF 3'500.-

**Cassina**

**50%**



Ligne Roset  
Malhoun **50%** CHF 8'882.-  
CHF 4'400.-



Ligne Roset  
Feng **47%** CHF 7'206.-  
CHF 3'800.-